

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20100401-0000005131-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/04/2010

Réception par le Prefet : 06/04/2010

Publication : 09/04/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-5-2-6

Séance du jeudi 1^{er} avril 2010

SOUTIEN A L'EDITION 2010 DE LA NAVETTE DES CRETES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG-2009-5-2-2 du 10 décembre 2009 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges une subvention de 17 000 € pour l'édition 2010 de la Navette des Crêtes ;
- précise que les crédits seront prélevés sur le chapitre 65, fonction 94, nature 65735, programme F741, du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions